

**Cérémonie de lancement du Rapport mondial sur le développement humain (RMDH)
2004 et de mise en place du nouveau dispositif institutionnel de formulation du rapport
national sur le développement humain (RNDH)**

Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et du Développement,
Monsieur le Ministre de
Monsieur le Ministre
Messieurs les Ambassadeurs et membres du corps diplomatique et représentants des
organisations internationales
Chers Collègues Chefs d'agences du SNU,
Mesdames et Messieurs

Le rapport que nous lançons aujourd'hui est le quinzième d'une série de rapports mondiaux sur le Développement Humain dont le premier a été publié en 1990 et qui, s'appuyant sur un cadre conceptuel novateur centré sur l'Indice de Développement Humain (HDI), ont contribué grandement à la genèse du consensus international qui a pris corps, hier autour du thème de la lutte contre la pauvreté et aujourd'hui autour de celui des OMD.

Cette dynamique internationale favorable au développement humain sous ses différentes dimensions n'est pas étrangère au message intemporel véhiculé par cette série de rapports à savoir que la prise en compte des droits humains, des besoins essentiels, monétaires et non monétaires de l'homme, est non seulement éthique mais est également efficace c'est à dire même économiquement rentable à moyen et long terme pour la collectivité tout entière.

Le PNUD s'est appuyé dans l'élaboration du rapport pour l'année 2004 sur la collaboration ou la participation d'éminentes personnalités académiques et politiques comme le Prix Nobel d'économie, le Professeur Amartya Sen ou les prix Nobel de la paix, Nelson Mandela et John Hume.

C'est pourquoi, je tiens à préciser d'emblée comme le souligne l'Administrateur général du PNUD, Mark Malloch Brown, dans sa préface du rapport, qu'il s'agit d'une étude indépendante, réalisée par une équipe d'experts extérieurs, cherchant à susciter un débat et des discussions autour d'un sujet et non d'une déclaration politique des Nations Unies ni du PNUD.

Comme vous le savez, le développement humain est le processus qui consiste à élargir la gamme des choix qui s'offrent aux individus pour leur plein épanouissement.

Les précédents rapports mondiaux sur le développement humain ont mis l'accent sur l'expansion des opportunités sociales, politiques et économiques en vue d'élargir ces choix.

Une autre dimension essentielle du développement humain qui jusqu'ici n'a pas été suffisamment soulignée est la liberté culturelle.

C'est pourquoi, le rapport 2004, intitulé « La liberté culturelle dans un monde diversifié » est articulé autour de l'idée maîtresse selon laquelle la liberté culturelle, tout en constituant un droit humain fondamental, est un élément essentiel du développement humain dont la prise en compte dans les choix de sociétés et les politiques publiques est dictée par la réalité d'aujourd'hui.

Le point de départ de l'analyse développée dans le rapport est que la diversité culturelle demeure une donnée fondamentale du monde contemporain. Ainsi, sur les 200 Etats que compte la planète, plus de cent cinquante comptent des groupes minoritaires représentant au moins 10% de leur population; pour une centaine de ces pays, ces minorités représentent 25% de la population globale.

C'est diversité culturelle est l'une des richesses essentielles dont jouit la Mauritanie, pays charnière entre deux cultures, elles-mêmes riches et diversifiées, la culture arabe et la culture africaine. C'est pourquoi le thème de cette année intéressera particulièrement les Mauritaniens dont on attend qu'ils discutent et commentent, à la lumière de leur expérience propre, ce rapport dont j'ai déjà dit que son contenu ne constitue pas un dogme intangible ni une « vérité officielle. »

Par ailleurs, une triple évolution factuelle observée dans le monde au cours des dernières années impose de prendre en considération cette dimension culturelle du développement humain sous peine de remettre en cause la paix universelle à l'intérieur des Etats et entre eux, et partant, d'y entraver le développement économique et social. Cette triple évolution réside: 1) dans la montée des revendications identitaires, 2) dans la résurgence des mouvements coercitifs qui menacent la liberté culturelle, enfin 3) dans les risques pour la diversité culturelle résultant d'une mondialisation souvent donnée à tort pour consubstantielle à une globalisation/uniformisation culturelle .

En effet, le développement humain ne se réduit pas à la santé, à l'éducation, à un niveau de vie décent et à la liberté politique, thèmes ô combien importants pourtant. Mais le fait est que les individus doivent être libres d'exprimer leurs identités sans être victimes de discriminations et « sans crainte du ridicule, du châtement ou de l'amoindrissement de leurs chances.»

A cet égard, le rapport souligne que non seulement la liberté culturelle doit constituer l'une des libertés fondamentales sur lesquelles repose le système politique mais que la diversité culturelle est en soi une richesse qu'il y a lieu de valoriser et de célébrer.

En effet, l'instauration de la démocratie, reconnue comme la seule forme de gouvernement compatible avec l'ensemble des libertés humaines et des droits de l'Homme, est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'exercice plein et entier de la liberté culturelle, en cela notamment que le système démocratique est souvent inopérant à prendre en compte et à composer avec les intérêts des minorités.

En outre, le rapport s'attache à battre en brèche avec forces arguments tirés de l'histoire récente de l'Humanité, certains mythes tenaces et parfois saugrenus, comme celui qui assimile la recherche de l'unité nationale à la non reconnaissance de la diversité culturelle.

Et le rapport de formuler dans sa partie normative des mesures supplémentaires de politiques publiques qui sont de nature à assurer une meilleure prise en compte du multiculturalisme dans les stratégies de développement humain. Ces politiques vont de la reconnaissance de l'identité multiple et de la citoyenneté multiple, à l'élaboration de programmes spéciaux d'appui à l'emploi, à la formation et au crédit, jusqu'à l'instauration de programmes de discrimination positive, etc.

Au titre des politiques favorisant la prise en compte du multiculturalisme, le rapport rappelle que pour construire une société multiethnique viable, les gouvernements doivent reconnaître que l'existence d'identités multiples et complémentaires ne représente pas une menace pour l'Etat-Nation. En même temps, ils doivent s'assurer la loyauté de tous les groupes de la société, par l'identification, la confiance et le soutien.

Les mouvements politiques extrémistes, reconnaissables à leur croyance en une supériorité de leur culture et au rejet de toutes les autres, s'appuyant-parfois avec violence-sur cette croyance, peuvent menacer la stabilité politique.

Cela mène souvent à des appels à interdire ces groupes de participer à l'activité politique légale. C'est pourquoi, le Rapport recommande fortement l'intégration de ces mouvements au sein du processus démocratique au lieu de leur marginalisation, en soutenant que le débat et les valeurs démocratiques sont le meilleur outil pour désamorcer les mouvements extrémistes dans les Etats où le mélange ethnique et religieux s'avère potentiellement conflictuel.

Ainsi, Mark Malloch Brown nous dit que « L'absence de démocratie crée souvent les conditions favorisant le développement de tels mouvements, alors que des mécanismes politiques bien gérés peuvent limiter les sources de conflit et renforcer la démocratie.»

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs,

La seconde partie de la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui sera consacrée à la mise en place officielle du nouveau dispositif institutionnel de formulation du rapport national sur le développement humain durable et la pauvreté.

Ce dispositif avait été recommandé par un expert international mobilisé, sur appui du PNUD, auprès du Département des Affaires Économiques et Sociale des Nations Unies. Le dispositif a été validé au plan technique en août 2004 par un comité technique national composé des représentants des différents départements ministériels impliqués, de la société civile et des communautés à la base.

Nous voyons dans la mise en place de ce nouveau cadre institutionnel le point de départ d'un processus qui devrait donner un souffle nouveau et effectif au dispositif général de pilotage de l'exercice DHD qui était attendu depuis la création en 2003 d'un nouvel Observatoire national pour le DHD et la Pauvreté et la formulation en 2004 d'une charte des réseaux d'opérationnalisation du DHD.

Ce nouveau souffle est d'autant plus nécessaire que, d'une part, la qualité du RNDHD constitue un indicateur essentiel du degré d'appropriation nationale de l'exercice DHD et que, d'autre part, l'entrée de plain-pied de la Mauritanie dans le nouveau paradigme de lutte contre la pauvreté et dans celui des OMD ne doit pas se traduire par un effet de démonstration défavorable à l'approche DHD, ce qui serait paradoxal, vu que le concept de DHD englobe bien ceux de la lutte contre la pauvreté et des OMD, notamment à travers les dimensions de durabilité et d'inter-temporalité.

Je vous remercie.